

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1129

présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 11 SEPTIES**

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Un décret précise les conditions d'application du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique. Un décret en Conseil d'État n'est pas nécessaire : il pourra s'agir du même décret qui prévoit déjà les conditions d'application des articles L. 111-1 à L. 111-7-2 du code de la consommation.